

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

R E C E P I S S E D E D E P O T

30 Rue Charles Nodier
25000 BESANCON

MINITEL 24H/24 : 36.29.22.22

FIDAL

BP 1601
41, CHEMIN DES MONTARMOTS
25010 BESANCON

V/REF :
N/REF : 79 B 25 / A-2105

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/09/2001, SOUS LE NUMERO A-2105,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 08/04/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCOVI - SMV
SOCIETE ANONYME
ZONE D'ACTIVITE VALENTIN
25480 MISEREY GALINES

R.C.S. BESANCON 315 015 503 (79 B 25)

LE GREFFIER

SOCOVI – SMV

S.A. au capital d'1.000.000 de francs

Siège social : 25480 MISEREY SALINES

Zone d'Activités Valentin

315 015 503 RCS BESANCON (79 B 25)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 AVRIL 2000

(convocation extraordinaire)

Procès-verbal de délibérations

Le 8 AVRIL 2000 à 11 heures 45, les actionnaires se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire au siège de la Société "CICAR" au VALDAHON (Doubs).

La convocation a été faite par lettre remise en main propre à chacun d'eux.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles MOREL, Président du Conseil d'Administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Fabienne MOREL et Madame Lucienne MOREL, qui remplit en outre les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents possèdent 991 actions sur les 1.000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts sociaux
- une copie de la lettre de convocation remise à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes et accompagnée de l'avis de réception
- la feuille de présence
- le texte du projet des résolutions destinées à être soumises au vote.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs suite au décès de Monsieur Jean MOREL
- Questions diverses.

Monsieur Gilles MOREL confirme alors ce qui suit :

- Monsieur Jean MOREL, Administrateur de Société, est décédé le 17 janvier 2000.
- Le Conseil d'Administration de la Société étant composé de trois membres, cette disparition a eu pour conséquence de faire tomber son effectif en dessous du minimum requis par l'article 89, alinéa 1^{er}, de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- Dans ces conditions, le seul pouvoir ouvert aux deux administrateurs restant en fonctions était de convoquer, extraordinairement, une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'où la présente réunion.

Le Président ajoute que la proposition est faite à l'assemblée de nommer non pas un seul mais deux nouveaux administrateurs, en les personnes de Madame Jean MOREL, ici présente, et de Monsieur Daniel MOREL.

Il précise qu'un hommage sera rendu à la mémoire de Monsieur Jean MOREL lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

La discussion est alors ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale, après avoir pris acte du décès, survenu le 17 janvier 2000 de Monsieur Jean MOREL, Administrateur de la Société, nomme en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration :

- Madame Lucienne MOREL née CHARPY,
domiciliée à AVOUDREY (25690), 3, Rue du Mont
De nationalité française
- et Monsieur Daniel MOREL,
domicilié à DOMMARTIN (25300), 8, Rue des Gentianes,
également de nationalité française.

Les administrateurs ainsi désignés le sont pour une durée d'une année, qui expirera avec l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui statuera, dans le courant de l'année 2001, sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame MOREL fait alors part que c'est avec émotion qu'elle succède à son mari dans les fonctions d'Administrateur de la Société.

Elle déclare accepter ce mandat et qu'aucune incapacité ou incompatibilité n'est susceptible de lui en interdire l'exercice.

Monsieur Gilles MOREL fait connaître que Monsieur Daniel MOREL est également d'accord d'accepter les fonctions d'Administrateur de la Société et qu'il a attesté de sa capacité juridique à cet égard.

DEUXIEME RESOLUTION – FORMALITES – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations, afin de procéder aux formalités légales et réglementaires de publicité consécutives aux constatations et décisions ci-avant rapportées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune question diverse n'a été mise en délibération.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été établi ultérieurement le présent procès-verbal.

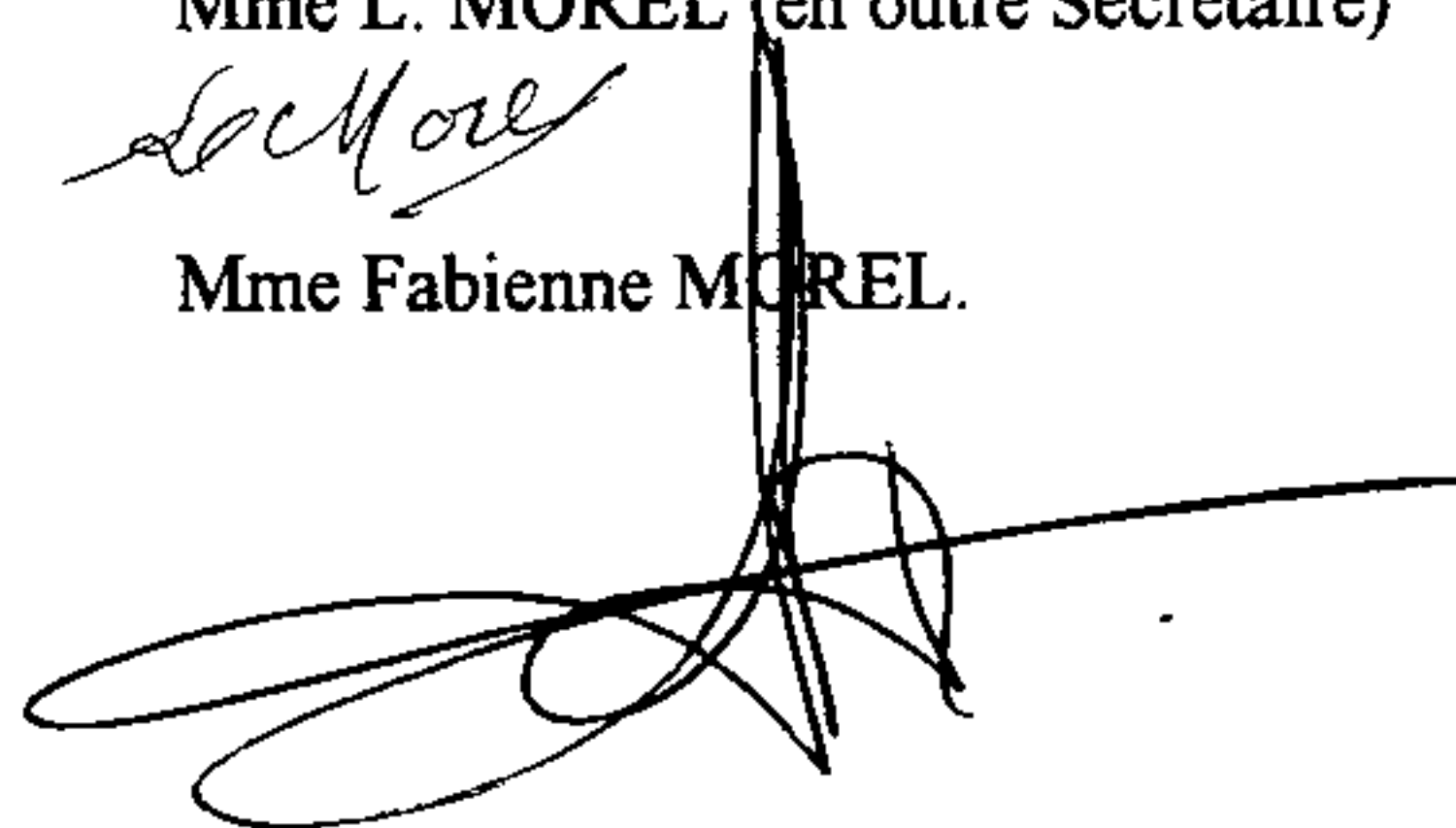
*Pam^{copie} conforme conforme
Le Président*

Les Scrutateurs

Mme L. MOREL (en outre Secrétaire)



Mme Fabienne MOREL.



Le Président

Gilles MOREL

